

Note du Conseil Supérieur des Programmes (CSP) sur le programme de la maternelle :

«l'école première» attaquée dans ses fondements

Pourquoi une note du CSP ?

Le Conseil Supérieur des Programmes a rendu publique le 8 décembre 2020, une «note d'analyse et de propositions sur le programme d'enseignement de l'école maternelle». Celle-ci fait suite à une lettre de mission du ministère demandant au CSP «des pistes d'aménagement de ce programme». Pour légitimer ses propositions, le CSP prend appui sur la loi «pour l'école de la confiance» ayant rendu l'instruction obligatoire à trois ans depuis la rentrée 2019 qui, selon lui, «modifie profondément la nature et les objectifs de l'école maternelle» et le projet de loi «confortant les principes républicains» prévoyant la scolarisation obligatoire dès trois ans en 2021. Les propositions du CSP remises au ministère devraient faire l'objet d'une adaptation de la part de la DGESCO, sous forme d'amendements du programme 2015 à l'instar des ajustements des programmes des cycles 2 et 3 en juillet 2018. Ces nouveaux textes seront nécessairement présentés et soumis au vote du CSE, vraisemblablement au printemps 2021.

Objectifs et propositions de la note

Préparer le CP par la maîtrise des savoirs fondamentaux

Comme le lui demande le ministère, le CSP s'inscrit dans la logique des documents déjà produits par la DGESCO (notes de service de mai 2019, annexes à la circulaire de rentrée 2019) et le CSEN (guides «pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle» et «pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle»). Les travaux du CSP s'inscrivent dans les orientations ministérielles énoncés dès 2018, à la suite des assises de la maternelle réunies en mars de la même année, et qualifie la maternelle «d'école de l'épanouissement et du langage» tout en lui assignant la mission principale de «permettre une entrée au CP réussie» et de «renforcer l'éducation scolaire», c'est-à-dire «l'acquisition des savoirs fondamentaux» afin d'éviter le décrochage scolaire, prédictible d'après le CSP dès le CP. A cette fin, le CSP propose de «former les PE aux spécificités de l'école maternelle», c'est-à-dire à des démarches pédagogiques consacrées à la verbalisation, aux objets mathématiques et aux liens entre «l'aisance linguistique» et les nombres. Il s'agirait de faire que les enseignant-es de maternelle puissent «suivre une progression établie avec discernement, se donner des objectifs clairs et se conformer à des protocoles précis». La coopération entre les PE et les ATSEM «adultes de référence pour les enfants toute la journée» devrait faire l'objet d'une attention particulière pour «renforcer l'éducation scolaire».

A l'issue de cette première partie consacrée aux enjeux de l'instruction obligatoire dès trois ans, quatre domaines sont traités : la place du jeu dans les apprentissages, la maîtrise de la langue, du nombre et d'éléments scientifiques. Pour chacune de ces parties, le CSP livre une critique des préconisations du programme en vigueur, propose une analyse des

acquisitions présumées sur la base des résultats des évaluations CP, dresse un état de la question «scientifique» (Cyrulnik sur l'affectivité, Dehaene pour les apports des neurosciences, Bentolila en linguistique, Villani & Torossian pour les maths), établit des recommandations pour la conduite de l'enseignement et liste de nouveaux attendus de fin de cycle.

Le jeu au service de la langue

Contestant la place singulière que le programme 2015 fait au jeu comme modalité d'apprentissage à part entière (distinctes des situations de résolution de problèmes, d'exercice d'entraînement ou de mémorisation), le CSP recommande de faire un usage plus répandu du jeu «structuré» car «il ne suffit pas que l'enfant joue pour apprendre». De même, dans le jeu libre, «l'intervention de l'adulte est primordiale». Le jeu doit être mis au service des apprentissages linguistiques («servir la langue à travers le jeu»), en particulier phonologiques, lexicaux («le jeu participe à l'enrichissement du vocabulaire de l'enfant, à son appropriation, à sa mémorisation et à son utilisation pertinente») et mathématiques («les comptines (...) invitent à dénombrer une quantité en utilisant la suite des nombres connus»).

Selon le CSP, les évaluations CP démontrent un niveau insuffisant des élèves dans la connaissance des lettres et le sens des mots. En s'appuyant sur les préconisations ministérielles de «développement de la conscience phonologique et de la connaissance des lettres» et de «maîtrise et enrichissement du vocabulaire», les travaux de S. Dehaene et A. Bentolila, le CSP préconise un «enseignement spécifique et régulier, explicite et structuré du vocabulaire» à l'occasion «d'activités régulières et intensives» mais aussi l'appropriation dès la PS de «l'organisation grammaticale de la langue française». Contre les programmes 2015 qui prônent l'acquisition du «langage dans toutes ses dimensions», le CSP insiste pour une priorité accordée à un «enseignement réfléchi, structuré et systématique de la langue française», «facteur de cohésion nationale et de rayonnement culturel». En plus de l'objectif de «découvrir des mots nouveaux», il s'agit de «conduire un travail quotidien» pour «comprendre la fonction des mots et l'importance de leur place dans la phrase» et «dès la petite section (...) [développer] la capacité à manipuler et à décomposer les unités comme le mot et la syllabe et [consolider] la connaissance du nom des lettres» et enfin parvenir à «la reconnaissance progressive des trois composantes de la lettre, à savoir son nom, sa valeur sonore et son tracé».

Evaluer les élèves en début et fin de maternelle

Faisant sien l'avis du CSEN sur «l'importance d'évaluer les enfants dès l'école maternelle», le CSP confirme que dès l'âge de 3 ans «les enfants disposent de compétences qu'on peut mesurer et dont on peut mesurer les jalons de progression ainsi que les «attendus» à la fin de l'école maternelle». Aucune référence n'est faite au carnet de suivi des apprentissages, ni à la note d'accompagnement sur «le suivi et l'évaluation des apprentissages des élèves à l'école maternelle».

Recentrer le domaine «structuration de la pensée» sur la connaissance des nombres

D'après le CSP, malgré une volonté de «rompre avec le programme précédent qui favorisait la construction de la numération au détriment du «sens du nombre», le programme 2015 «ne consacre pas un domaine spécifique aux premiers apprentissages d'ordre mathématique» et ne fait pas «une place suffisante à l'appréhension des nombres

et à l'expression des quantités». Les principales lacunes des évaluations CP concernent la maîtrise du principe cardinal et la résolution de problèmes, tandis que «l'exercice consistant à placer un nombre sur une ligne numérique est (...) raté par la majorité des élèves» et que la «quantification au-delà de 5 à partir de la GS est difficile». Pour le CSP, les exercices des évaluations de CP peuvent «faire office de guide» pour «structurer» les apprentissages, «renforcer [l']intérêt naturel [de l'enfant] pour les mathématiques» et «dès la moyenne section, il est possible de s'inspirer des exercices proposés lors de ces évaluations pour structurer certains apprentissages». Le CSP s'inscrit dans le prolongement des recommandations du MEN pour qui les élèves de fin de maternelle doivent savoir dénombrer, c'est-à-dire «synchroniser le pointage des éléments énumérés avec la récitation des noms des nombres utilisés». Les apprentissages numériques doivent être balisés par des repères annuels (comptage jusqu'à 3 en PS, à 6 en MS, jusqu'à 15 en GS; décomposition/recomposition de quantité jusqu'à 10 en MS; en GS, détermination du cardinal de collections jusqu'à 100 éléments, par comptage en s'appuyant sur des paquets de 10 ou comptage de 10 en 10 et mise en avant de la dizaine avec les recompositions de 10, par exemple 10 et 3 font 13).

Structurer les apprentissages scientifiques

D'après le CSP, le programme 2015 qui «laisse une grande liberté aux enseignants pour aborder quelques aspects des sciences à l'école maternelle» présente une «certaine indétermination». Il s'agit donc d'établir des liens avec le langage mathématique dans des activités qui «associent les nombres, les quantités et les figures à des perceptions sensorielles» et de rendre «explicites quelques caractéristiques des sciences qui seront approfondies à l'école élémentaire puis au collège : l'observation, la mise en relation d'une hypothèse avec le résultat de l'expérience, la valeur de l'expérience et le caractère incertain des idées premières...». Des traces (dictée orale, dessin ou schéma) des raisonnements et des démarches sont à conserver dans «un carnet d'observations et d'expériences».